

**Département de l'Ardèche
Commune de Vocance**

**Enquête Publique préalable à la déclaration
d'utilité publique**

**relative aux travaux de prélèvement , à
l'instauration des périmètres de protection
des captages, à l'institution d'une servitude
de passage**

**Enquête parcellaire
préalable à la cessibilité des parcelles
concernées**

**Rapport d'enquête publique Concernant le
captage de « Font du Loup »**

**Demandeur: Communauté de Communes
Annonay Rhône Agglo**

Jean Paul Chevalier- Commissaire Enquêteur

Table des matières

1.1. Objet.....	3
1.2. Cadre Juridique et historique.....	4
1.3. Emplacement.....	4
1.4. Nature et historique.....	5
1.5. Compte rendu de visite du 7 juillet 2025.....	6
1.6. Parcelles concernées par les périmètres PPI et PPR et accès.....	8
2 ORGANISATION et DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	8
2.1. Désignation du commissaire enquêteur.....	8
2.2. Déroulement et modalités de l'enquête.....	9
2.2.1 Concernant l'enquête parcellaire.....	9
2.3. Réunions et visites.....	10
2.4. Composition du dossier soumis à l'enquête.....	11
2.5. Information du public.....	11
2.6. Clôture de l'enquête.....	12
3 OBSERVATIONS AVIS ET REMARQUES.....	12
3.1. Avis des Personnes publiques associées (PPA).....	12
3.2. Observations du public.....	13
4 ANALYSE DES OBSERVATIONS et AVIS du commissaire enquêteur.....	14
5 CONCLUSION.....	15

Glossaire :

PPI Périmètre de protection immédiat
PPR périmètre de protection rapproché
DUP Déclaration d'utilité publique
SUP Servitude d'utilité publique

Rapport d'enquête publique

Régularisation et mise en conformité pour le captage de « Font du Loup » et enquête parcellaire

1.1. Objet.

Cette enquête a pour objet :

déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvements d'eau et de mesures de protection des ressources

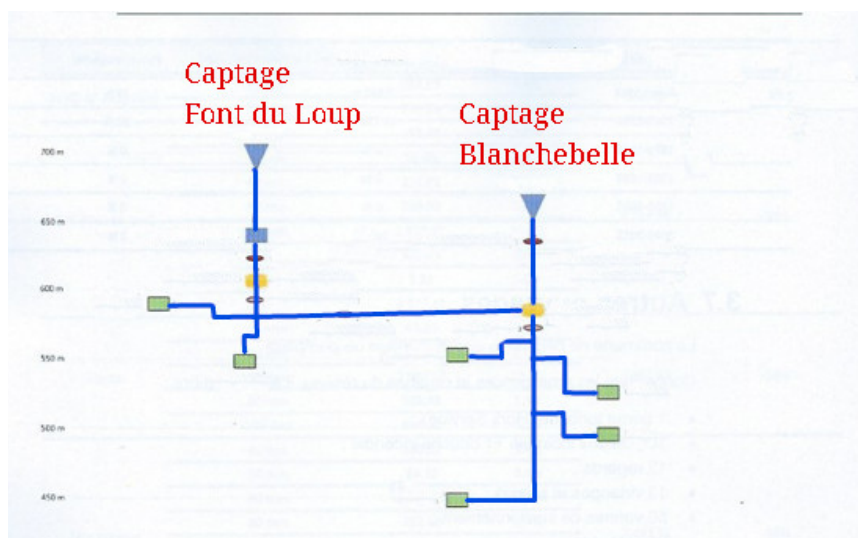
déclaration de cessibilité des parcelles constituant le périmètre de protection immédiat (Enquête parcellaire)

autorisation de production et de distribution de l'eau pour la consommation humaine

institution d'une servitude de passage permettant l'accès aux ouvrages de captage

Ce captage alimente directement les abonnés des hameaux de Charpentier et Cansonnet et en mélange, avec l'eau du captage de Blachebelle, et via le réservoir de Frappa les hameaux Frappa, Chambon, Combe, Dauphin, Trevottes, la Giraude Ladrait, et le bourg de Vocance

Schéma de principe



1.2. Cadre Juridique et historique.

La Communauté de Commune Annonay Rhône agglo a la compétence Eau Potable pour toute l'agglomération.

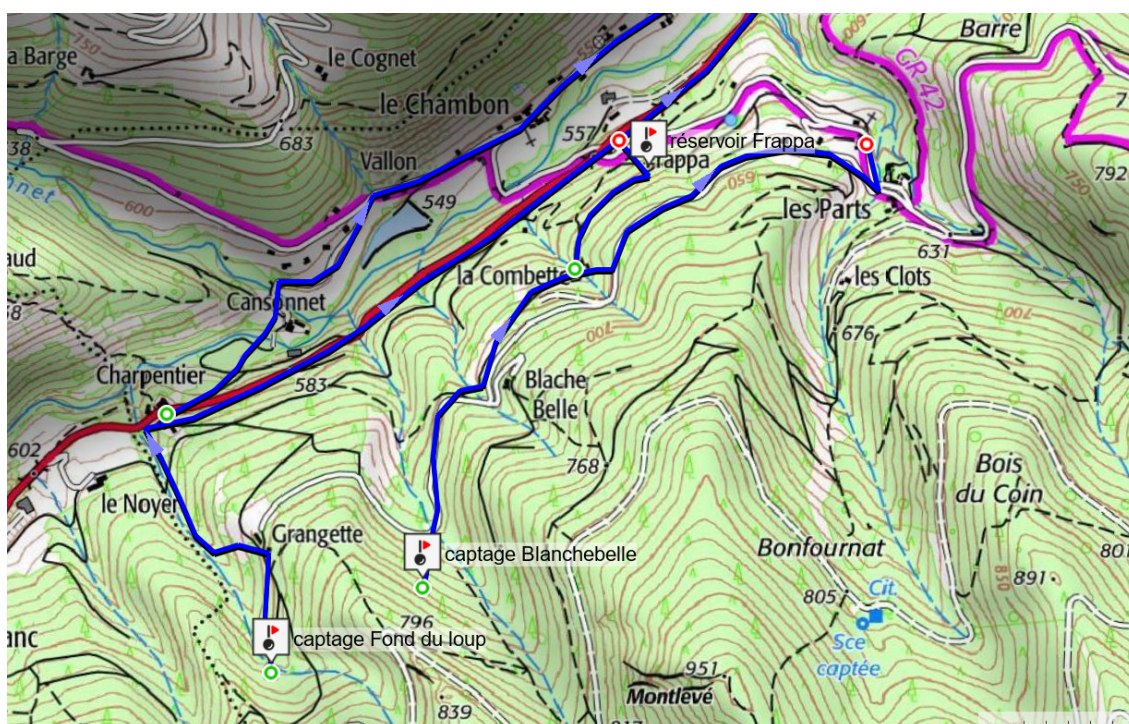
Ce captage existe depuis 1948 mais il n'est pas déclaré ni autorisé au titre du code de la santé publique.

L'ARS a réalisé un rapport préalable à cette enquête publique reprenant les principaux éléments du dossier et regroupant les avis des administrations consultées.

Deux arrêtés préfectoraux 07-2025-07-18-00001 et 07-2025-07-25-00001 fixent les modalités de réalisation de l'enquête préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire.

1.3. Emplacement.

La carte de l'emplacement des ouvrages concernés, les captages concernés sont indiqués, ainsi que le réseau de distribution d'eau potable en bleu.



L'emplacement de ces captages permet un écoulement gravitaire de l'eau.

Le captage de Font du Loup devrait fournir en moyenne 42 m³/J.

1.4. Nature et historique.

Créé en 1948 ce captage a été acheté par la commune de Vocance en 1949.

Il fait l'objet d'une délibération de la commune de Vocance le 23/09/2016 et d'une délibération de l'Agglo, Annonay Rhône Agglo ,le 22/06/2022 avec pour objectif sa mise en conformité.

A ce jour sa mise en conformité nécessite la réalisation de travaux,

- la mise en place d'un périmètre immédiat clos nécessitant l'acquisition de parcelles

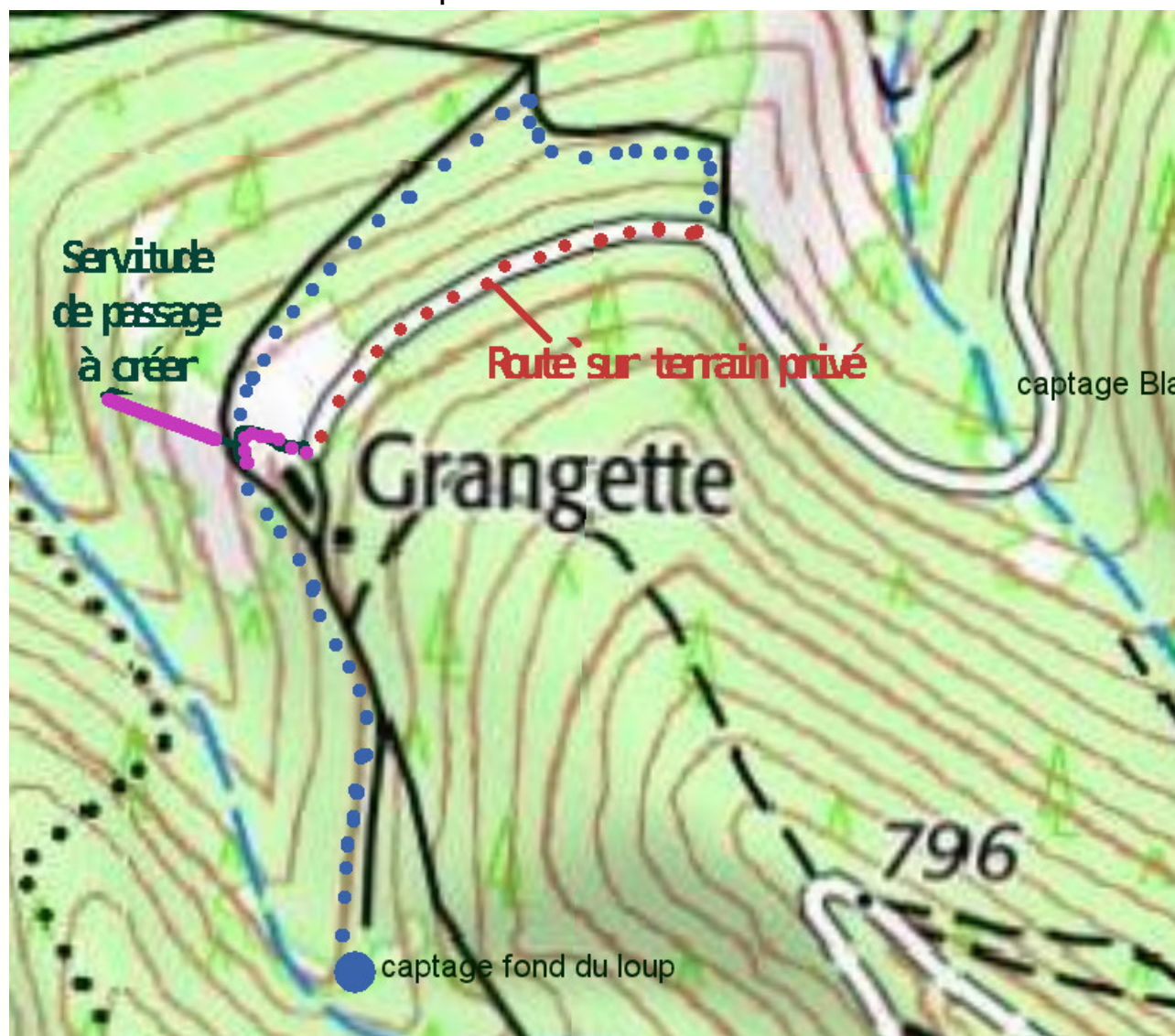
- une enquête parcellaire pour retrouver les propriétaires des parcelles concernées ,

- la mise en place d'un périmètre rapproché nécessitant la création de servitudes

- la création d'un chemin d'accès nécessitant la création d'une servitude de passage.

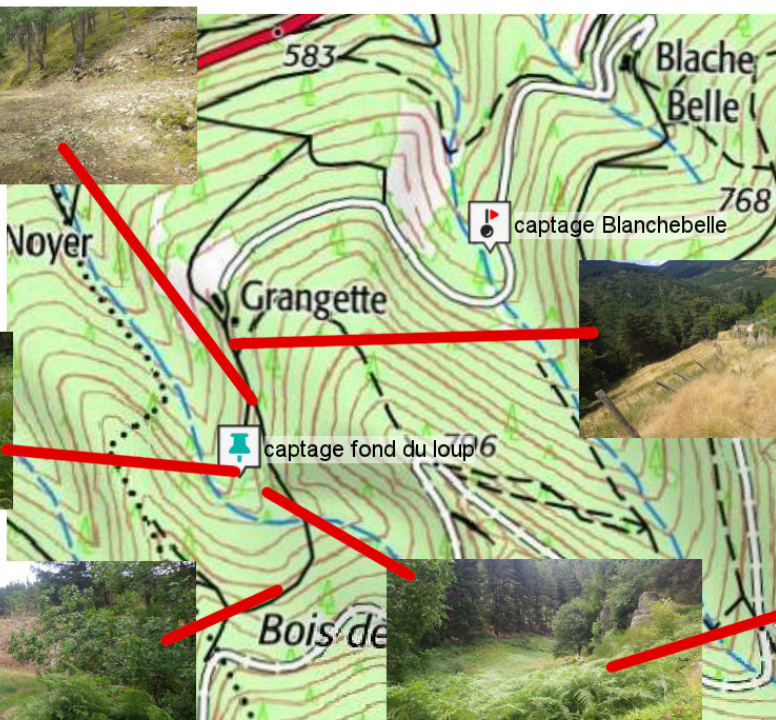
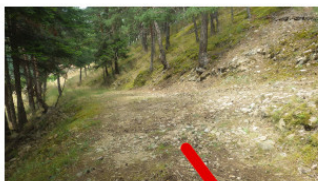
1.5. Compte rendu de visite du 7 juillet 2025

L'accès au captage du Font du Loup se fait par une petite route goudronnée jusqu'au maisons de Grangette, il faut ensuite passer sous la maison par un sentier sur une propriété privée et rejoindre un chemin cadastré, indiqué par un pointillé bleu, qui passe juste à l'ouest des maisons de Grangette. En continuant ce chemin on accède à une bifurcation. Il faut ensuite passer une clôture (portail en grillage ouvert), on accède ensuite au captage par un tout petit sentier, la clôture du périmètre immédiat n'existe plus.



Captage du Fond du Loup

Chemin d'accès au captage

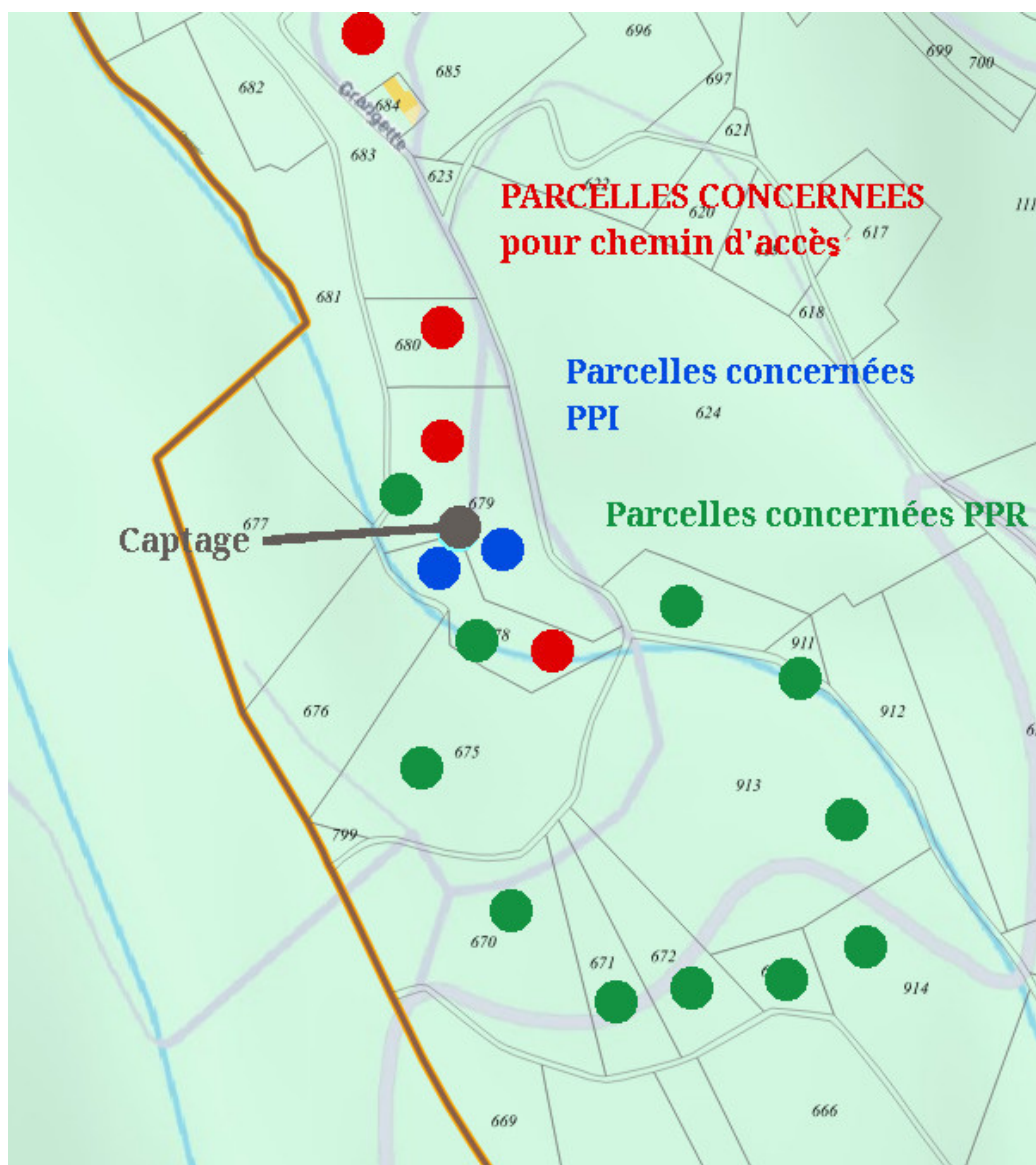


Zone récemment déboisée
Coupe à blanc

Le captage est au pied du rocher

Lors de ma visite le 7 juillet 2025 j'ai rencontré M. Issertial qui réside à Grangette, il m'a indiqué qu'actuellement l'eau provenant du captage du Font du Loup qui alimente sa maison n'était plus potable (l'agglo Annonay Rhône Agglo lui fournit de l'eau en bouteille). Selon lui la qualité de l'eau a été perturbée par une coupe à blanc dans la zone juste en amont du captage.

1.6. Parcelles concernées par les périmètres PPI et PPR et accès



2 ORGANISATION et DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1. Désignation du commissaire enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur a été nommé par décision E25000034/69 du 3/04/2025 du Tribunal Administratif de Lyon.

2.2. Déroulement et modalités de l'enquête.

L'enquête a été réalisée du lundi 8 septembre 2025 au jeudi 25 septembre 2025.

3 permanences ont été tenues par le Commissaire Enquêteur

le lundi 8 septembre de 9h à 11h

le mardi 16 septembre de 9h à 11h

le jeudi 25 septembre de 9h à 11h.

2.2.1 Concernant l'enquête parcellaire.

Pour ce dossier l'enquête parcellaire avait pour objectif de retrouver les propriétaires des parcelles du Périmètre de Protection rapproché et des parcelles devant supporter des servitudes de passage.

Le dossier soumis à l'enquête liste dans une annexe tous les propriétaires concernés. Ces propriétaires ont été informés par lettre recommandée.

Le recensement des parcelles a fait apparaître une anomalie cadastrale sur les parcelles D 678, 679. La zone du PPI a été achetée par la commune en 1949, l'acte de vente a été retrouvé ainsi qu'un document d'arpentage ci-dessous indiquant la parcelle vendue à la commune sur les parcelles D678 et 679.

Le cadastre actuel ne reprend pas ces informations, donc selon le cadastre actuel Mme Roujol est encore propriétaire des parcelles D678 679 dans leur totalité.

La mise à jour du cadastre nécessiterait des démarches impliquant que la propriétaire signe un document, elle refuse de le faire arguant qu'elle n'est pas à l'origine de cette erreur, tout en admettant que la commune est bien propriétaire des 900m2 concernés.

2.4. Composition du dossier soumis à l'enquête

Un document intitulé Dossier préalable à la Demande d'Utilité Publique du Captage de Font du Loup qui comprend l'ensemble des éléments:

- Objet de la demande
- Présentation des éléments de production et de distribution
- Évaluation des risques de dégradation de la qualité des eaux
- Mesure de protection à mettre en place
- Description des traitements et de la surveillance à mettre en place
- Incidence du captage
- Plan des réseaux
- Rapport de l'hydrogéologue
- État parcellaire
- Détail des parcelles concernées et liste des propriétaires
- Les différents arrêtés et projets d'arrêtés
- Le projet d'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique
- Le rapport préalable à l'enquête publique

2.5. Information du public.

L'information du public a été réalisée par :

Première publication dans la presse :

le 29/08/2025 dans le Dauphiné Libéré Ardèche

le 31/08/2025 dans l'Hebdo de l'Ardèche

Deuxième publication dans la presse :

le 15/09/2025 le Dauphiné Libéré Ardèche

le 11/09/2025 dans l'Hebdo de l'Ardèche Voir les copies
des publications en PJ

La diffusion sur l'appli Panneau Pocket Vocance a été réalisée dès le 28/08/2025.

Des affichages en Mairie et à proximité du captage ont été mis en place.

Affichage à proximité du captage



2.6. Clôture de l'enquête

L'enquête s'est terminée le jeudi 25 septembre 2025, le registre a été clos par le Commissaire Enquêteur et la Mairie de Vocance. Le 26 septembre 2025 un PV de synthèse des observations a été remis à Annonay Rhône Agglo après échange téléphonique, ainsi qu'à l'ARS. , la régie des Eaux a répondu le 9/10/2025 (Voir le PV et les réponses en PJ)

3 OBSERVATIONS AVIS ET REMARQUES

3.1. Avis des Personnes publiques associées (PPA)

22 janvier 2025 DDT Service Environnement : Pas de remarques

9 janvier 2025 DDT Service urbanisme et territoire « Après adoption du PLUi mettre à jour les périmètres de protection des captages »

26 décembre 2024 Direction régionale de l'Environnement « Pas de remarques »

12 octobre 2024 Chambre d'Agriculture de l'Ardèche « Avis favorable »

L'ARS note comme observations

le respect des normes en vigueur
le remplacement des conduites en plomb
la notification aux propriétaires
la mise à jour des documents d'urbanisme
la publication et affichage de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

3.2. Observations du public.

Observation n° 1 (orale) Le propriétaire de la parcelle D914 située dans le périmètre de protection rapproché souhaite avoir des compléments d'information.

Sa parcelle a fait l'objet d'une coupe à blanc il y a quelques mois , selon la réglementation actuelle, la coupe faisant plus d'un hectare, la replantation est obligatoire. Peut-il replanter sachant que dans une trentaine d'années une coupe sera faite ?

Observation n° 2 (orale) Le propriétaire de la parcelle D912 située dans le périmètre de protection rapproché souhaite avoir les mêmes compléments d'information que ci-dessus.

Observation n°3 (sur registre)

La parcelle D624 (3ha) en partie concernée par le périmètre rapproché est propriété d'une Association (AUMP) des habitants de Charpentier. Mais les statuts de cette association n'ont pas été retrouvés , ni le détail des personnes actuellement concernées.

Observation n° 4 (orale) plusieurs propriétaires de parcelles ont un droit d'eau signé en 1950 entre les propriétaires et la Mairie de Vocance, ils souhaitent conserver ce droit .

Par exemple un droit d'utilisation de 1500m³ par an pour un habitant du hameau de Charpentier.

Observation n°5 (sur registre) l'entretien et l'état de la conduite entre le captage et le hameau de Charpentier est à vérifier afin de garantir son bon fonctionnement (conduite ancienne, des arbres ont poussé sur son passage).

4 ANALYSE DES OBSERVATIONS et AVIS du commissaire enquêteur.

Concernant l'enquête parcellaire

Le cas de la propriété de la zone du périmètre immédiat devrait se résoudre par une mise à jour du cadastre..

Concernant l'utilité publique de ce captage

Ce captage existant depuis 1948 doit assurer un débit moyen de 42m³/j , sa capacité mesurée en 1976 serait de plus de 100m³/J, d'une eau de très bonne qualité.

Son débit d'étiage le plus faible (mesuré en novembre) était de 39m³/j ce qui a obligé la commune de Vocance à se raccorder à la commune voisine de VilleVocance pour pouvoir subvenir à ses besoins.

Il est nécessaire à l'alimentation du réseau d'eau de la ville de Vocance qui compte 630 habitants.

Ce captage et celui de Blachebelle sont les seuls captages alimentant la commune de Vocance.

La consommation de la ville de Vocance est estimée à une centaine de m³/j, mais des gains semblent possibles en améliorant le rendement (taux de perte estimé à 20%).

Concernant les observations 1 et 2

Les servitudes mises en place sur les parcelles du périmètre rapproché permettent la replantation des zone déboisées et leur exploitation.

Le paragraphe 4,6 du futur arrêté préfectoral prévoit cette situation et en fixe les conditions.

Concernant l'observation 3

La Mairie de Vocance recherche les statuts de l'association propriétaires de la parcelle D624 afin de déterminer si les propriétaires de cette parcelles sont les habitants de l'époque ou ceux actuels. Dans l'attente de retrouver les statuts de cette association ce point ne devrait pas perturber le déroulement de la procédure , la plupart des habitants du hameau ignorent cette situation.

Réponse au PV des observations : la Régie de l'Eau n'a pas plus d'information concernant la parcelle n°624 à Vocance,

Concernant l'observation 4 sur les droits d'eau

Le seul élément disponible sur ces droits (contrat en possession d'une personne vue en permanence) est inquiétant. Ce document montre un droit de 1500m³/an ce qui représente une quantité importante par rapport au débit des captages et le nombre de droits existants n'est pas actuellement connu.

Quelques recherches documentaires semble montrer que ces droits d'eaux de nature contractuelle, comme un accord communal, doivent être soumis à une révision depuis la Loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 et la loi LEMA de 2006.

Réponse au PV des observations : La recherche des droits d'eau existants est en cours de traitement.

Concernant l'observation 5

Une vérification de l'état de la conduite entre le captage et le hameau de Charpentier devrait être effectuée afin d'en assurer la fiabilité.

Réponse au PV des observations : - le renouvellement de la conduite entre le captage du Font du Loup et le hameau de Charpentier est inscrit au programme pluriannuel de renouvellement (d'ici 10 ans) .

5 CONCLUSION

Cette enquête a pour objectif

- la mise en conformité d'un captage d'eau potable nécessaire à l'alimentation du village de Vocance

- la mise en place des périmètres de protection a nécessité l'information de tous les propriétaires concernés.

- les travaux prévus vont améliorer la sécurité du captage, la fiabilité, et la qualité de l'eau.

Pour l'enquête parcellaire tous les moyens ont été mis en œuvre pour identifier tous les propriétaires.

Le Commissaire enquêteur : Jean Paul Chevalier

Le 10/10/2025



Première publication

Le Dauphiné Libéré
Vendredi 29 août 2023

[illegible][illegible]

Lieux Adresse Jours et Horaires
VISAN Bureau des adoptions - Hôtel de Ville
 - du mardi 29 août 2023 de 9h00 à 12h00
 - du mardi 19 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
RICHÈRENDES Salle du Conseil - RDC Hôtel de Ville
 - du mardi 8 septembre 2023 de 14h30 à 17h30
La Poste - 1 rue de la Trinité - 13001 Marseille
 - Vendredi 5 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
 A l'issue de cette enquête publique, une copie du rapport et des conclusions sera mise à disposition du public pour consultation, pendant un délai d'un an à dater chacune des mairies concernées, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Participation) et au service de l'écologie publique et du patrimoine de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Délégation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Pôle affaires générales et fonctions) ainsi que sur le site des services de l'état en vaucluse (

Pour le préfet de Vaucluse
Le Sous-Prefet de Carpentras
SIGNÉ : Bernard ROUDIL
Pour le préfet de la Drôme
Le Secrétaire Général
SIGNÉ : Cyril MOREAU

468025100

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Le vendredi 19 septembre 2025 à 12h30

2003/04

VIES DES SOCIÉTÉS

Modifications statutaire

FOUGASSE

SARL au capital de 100000 €
Siège social : 40 RUE DES CIGALES 26110
NYONS
RCS ROMANS 482074010

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 06/06/2025, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 06/06/2025.

La détermination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Président : M THIVANT Philippe demeurant 40, Rue des Cigales 26110 NYONS Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au RCS de ROMANS.

00275110



Deuxième publication

25

Le Dauphiné Libéré
Lundi 15 septembre 2023

[illegible]

Annonces administratives



PREFECTURE DE L'ARDECH

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de VOCANC

Par arrêtés préfectoraux n° 07-2025-07-18-00001 du 18 juillet 2025, 07-2025-07-25-00002 du 25 juillet 2025 et 07-2025-07-29-00007 du 29 juillet 2025 est prescrite l'enquête publique préalable à la déclaration d'Utilité publique relative aux travaux de protection des périmètres de protection autour des captages des sources «dallachelle et «font du Loage» situés sur le commune de VOCANCE ainsi que l'installation d'un servitude de passage permettant l'exécution des travaux, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de captage ; ainsi que l'enquête parcellaire relative à la déclaration d'utilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet pour la source et «font du Loage»

Ces enquêtes sont sollicitées par la communauté d'agglomération ANNONAY RHONE ALPES.

URGENT

Il est ouvert le jeudi 6 septembre au 25 septembre 2023.

Pendant cette période, le dossier relatif à cette demande sera déposé en mairie de VIVANCE (siège de l'enquête) afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur les registres prévus à cet effet, et ce, jusqu'au 25 septembre 2023.

Les personnes intéressées peuvent également consulter dans les locaux de la délégation départementale de l'Archevêché de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, situés 2 place Simone Weil à PRENAY (63000).

Le présent avis définit la possibilité de faire parvenir ses observations avant la clôture des enquêtes par courrier adressé au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique en mairie de VIVANCE.

De plus, les personnes qui le souhaitent pourront adresser également leurs observations directement par mail au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : epub@orange.fr.

La clôture des enquêtes.

Les dossiers d'enquête seront accessibles sur le site internet de la préfecture de l'Ardeche, à l'adresse : <https://www.ardeche.gouv.fr> à la rubrique : Publication / Annonces & Avis / Enquêtes publiques / VOCANCE perdore le durc de l'enquête publique.

Jean Paul CHEVALIER, est nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon. Il recueillera les observations du public en mairie de VOCANCE :

- le lundi 8 septembre 2025 de 9h00 à 11h00 ;
- le mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à 11h00 ;
- le jeudi 25 septembre 2025 de 9h00 à 11h00.

25166932

Liste des propriétaires, informations réalisées et suivi des envois recommandés

Périmètre/ accès	Parcelle	N°RAR	Titre	Propriétaire (destinataire courrier)	Adresse	Couleur poste	Commune	Remarque	Courrier envoyé le	de dépot	AR reçu à la regie le	Suite donnée MAJ le 08/09/2025
ARRAT	0678 et 0679	1A 217 181 0684 6	Madame	Bernadette ROUJOL	2087 Chemin des sources	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0678 et 0679	1A 217 181 0684 6	Madame	Bernadette ROUJOL	2087 Chemin des sources	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0625, 0671, 0672, 0911, 0913	1A 217 181 0679 2	Monsieur	Christophe DOUDAINÉ	ETAGE 2 BAT 10 RUE ALFRED DE MUSSET	26100	ROMANS-SUR-ISERE	Acquisition foncière	06/08/2025 - copie envoyée au Noyer chez sa mère Jocaste DOUDAINÉ 06788 - 1A20847735328	OK	NCONNU A L'ADRESSE	voir ci-dessous
PPR	0633, 0628, 0620, 0630	1A 217 181 0679 2	Monsieur	Christophe DOUDAINÉ	ETAGE 2 BAT 10 RUE ALFRED DE MUSSET	26100	ROMANS-SUR-ISERE	non réçus Romans sur Isère le 08/07/2025 - n'est pas sur les listes électorales le 10/08/2025 n'existe pas, n'est pas dans le cadastre	06/08/2025 - copie envoyée au Noyer chez sa mère Jocaste DOUDAINÉ 06788 - 1A20847735328	OK	NCONNU A L'ADRESSE	le 2e envoi chez sa mère reçu le 08/08/2025
PPR	0912	1A 217 181 0683 3	Monsieur	Claude ROUJOL	414 RTE DU COGNET	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0627	1A 217 181 0683 3	Monsieur	Claude ROUJOL	414 RTE DU COGNET	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	01123 et 01124	1A 217 181 0689 1	Madame	Blaise DUBUIS	IMPASSE D'	07340	PEAUGRES		06/08/2025	OK	14/08/2025	
PPR	0528	1A 217 181 0685 2	Madame	Fabienne LEWANDOWSKI	50 LE TREICH	39170	TARNAG		06/08/2025	OK	18/08/2025	
PPR	0528	1A 217 181 0688 4	Madame	Christine ROGUET	10 RUE TROCHET TARNAG	39200	RENNES		06/08/2025	OK	25/08/2025	
PPR	0528	1A 217 181 0694 5	Monsieur	Julien BOGUET	52 RUE MONTDOLIFIER	69008	LYON		06/08/2025	OK	NCONNU A L'ADRESSE	parcelle voisine de la parcelle appartenant à Mads Jodde BOULANGER contactée le 09/08/2025 - Mr Jodde ne se souvient pas de l'adresse mais se souvient que cette famille, d'origine suisse, a été accueillie par la famille Soguet et qu'il y a eu un échange de biens, qui a été également co- muni de pour savoir si elle connaît la famille Soguet Commune contactée le 08/08/2025 - la secrétaire n'est pas disponible au 12/08/2025
PPR	0528	1A 217 181 0693 8	Madame	Andrée ROGUET	RESIDENCE DOUDAINÉ 48 RUE DOUDAINÉ	69008	LYON		06/08/2025	OK	18/08/2025	
PPR	0673	1A 217 181 0680 8	Madame	Fanny ESCOFFIER	41 RUE MAURICE CHOMEL	07100	ANNONAY		06/08/2025	OK	NCONNU A L'ADRESSE	renvoyé le 08/08/2025 à la bonne adresse après vérification - 834 Route du Champbon 07 580 305 430
PPR	0624	1A 217 181 0697 6	Madame, Monsieur	HAMEAU DE NOYER LES HABITANTS 23	Mairie de Vocance 23 montée de l'Eglise	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0624	1A 217 181 0697 6	Madame, Monsieur	HAMEAU DE CHARPENTIER (LES HABITANTS DE)	Mairie de Vocance 23 montée de l'Eglise	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
hameau	0624	1A 208 477 3553 9	Madame, Monsieur	Madame Christèle ARCHER Monsieur Christian ARCHER	149 Chemin du Noyer Hameau de Noyer	07690	SAINT-JUEN-VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
hameau	0624	1A 217 181 0700 3	Madame	Jocaste DOUDAINÉ	151 Chemin du Noyer Hameau de Noyer	07690	SAINT-JUEN-VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	

hameau	0624	1A 217 181 0701 0	Madame	Raymonde BONNET	1730 Route du Puy Hameau de Charpentier	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	NCONNU A L'ADRESSE	renvoyé le 12/08/2025 à la bonne adresse après vérification - 1730 Route du Puy 07 580 305 430
hameau	0624	1A 217 181 0702 7	Madame, Monsieur	Madame Audrey SABACCO Monsieur Christophe SABACCO	2718 Route du Puy Hameau de Charpentier	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	19/08/2025	
hameau	0624	1A 208 477 3552 1	Madame, Monsieur	Madame Céline BONNET Monsieur Alexandre BONNET	2678 Route du Puy Hameau de Charpentier	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	19/08/2025	
hameau	0624	1A 217 181 0682 2	Monsieur	Michel MASCOU	40 RTE DE PRAÇLOS	07340	PEAUGRES	2673 Route du Puy	06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0912	1A 217 181 0686 0	Madame	Huguette ROUJOL	692 PARTS RTE DE BORAY	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0620	1A 217 181 0686 0	Madame	Huguette ROUJOL	692 PARTS RTE DE BORAY	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0675	1A 217 181 0683 9	Madame	Laure PRADOTTO	9 ALLEE DE PETAN	69140	GENAS		06/08/2025	OK	14/08/2025	
PPR	0914	1A 217 181 0682 2	Monsieur	Michel MASCOU	40 RTE DE PRAÇLOS	07340	PEAUGRES		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0627 et 0628	1A 217 181 0682 2	Monsieur	Michel MASCOU	40 RTE DE PRAÇLOS	07340	PEAUGRES		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0675	1A 217 181 0687 7	Monsieur	Michel SAUZE	848 Route du CHAMBOIN	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	
PPR	0675	1A 217 181 0677 8	Monsieur	Nicolas BONNET	5 CHEMIN DU MOULIN	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
PPR	0633	1A 217 181 0696 9	Monsieur	Pierre ISSERIAL	2087 Chemin des sources	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
PPR	0536	1A 217 181 0692 1	Monsieur	Rene BOYER	4 CHEMIN DU MONTAILLOIN	43600	SAINT-JULIEN-VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
PPR	0632, 0527, 0530, 0531, 01113	1A 217 181 0691 4	Madame, Monsieur	Madame Eddie BOULANGER Monsieur Sébastien ISSERIAL	1211 CHEMIN DES BOUCHES	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
PPR	0630	1A 217 181 0681 5	Monsieur	Valérie FLASSAVER	23 route du Pont du Chêne	69126	BRINDAS		06/08/2025	OK	12/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
PPR	0675	1A 217 181 0678 5	Monsieur	Ives BONNET	84 Chemin des Ecoles	07590	SAINT-JULIEN-VOCANCE		06/08/2025	OK	14/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
Accès	01119	1A 217 181 0686 9	Monsieur	Pierre ISSERIAL	2087 CHE DES SOURCES	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
Accès	0616, 0619 et 0685	1A 217 181 0684 6	Madame	Bernadette ROUJOL	2087 Chemin des sources	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
Accès	0680	1A 217 181 0678 5	Monsieur	Ives BONNET	84 Chemin des Ecoles	07590	SAINT-JULIEN-VOCANCE		06/08/2025	OK	14/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
Accès	0680	1A 217 181 0677 8	Monsieur	Nicolas BONNET	5 CHEMIN DU MOULIN	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	14/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
Accès	0680	1A 217 181 0683 9	Madame	Laure PRADOTTO	9 ALLEE DE PETAN	69140	GENAS		06/08/2025	OK	14/08/2025	PPR non avisé et non réclamé
PPR	01112 et 01110	1A 217 181 0697 6	Madame, Monsieur	Mairie de Vocance	23 montée de l'Eglise	07690	VOCANCE		06/08/2025	OK	12/08/2025	PPR non avisé et non réclamé

PV de synthèse et réponse

PV de synthèse et réponse.

Enquêtes DUP captages Vocance PV de synthèse des observations

Concernant le captage de Blachebelle

Le propriétaire d'une parcelle dans le périmètre rapproché souhaite avoir des

compléments d'information. Réponse donnée à partir des éléments du projet d'arrêté.

Concernant le captage du Font du Loup

Le propriétaire d'une parcelle dans le périmètre rapproché souhaite avoir des compléments d'information. Réponse donnée à partir des éléments du projet d'arrêté ;

Question concernant la parcelle 624 . Cette parcelle est notée comme appartenant au Hameau de Charpentier . Un habitant du hameau de Charpentier a découvert cette situation en recevant la lettre recommandée d'information. Les statuts de cette association n'ont pas été retrouvés (la Mairie fait des recherches) d'où une incertitude sur les propriétaires actuels.

Question concernant les droits d'eau. Plusieurs propriétaires disposent d'un droit d'eau , un de ces propriétaires a un document de l'année 1950 lui octroyant 1500 m³ par an. Il souhaite avoir confirmation du maintien de ce droit.

Question concernant l'état de la conduite entre le captage du Font du Loup et le hameau de Charpentier selon un des habitants de Charpentier l'état de cette conduite est à vérifier afin de garantir sa pérennité

Le 25/09/2025 Le Commissaire Enquêteur JP Chevalier

Réponse de la Régie des Eaux de l'Agglo Annonay Rhône Agglo du 9/10/2025

Vous trouverez ci-dessous nos réponses aux questions posées dans le cadre de l'enquête publique des captages de Vocance :

- la Régie de l'Eau n'a pas plus d'information concernant la parcelle n°624 à Vocance,
- le renouvellement de la conduite entre le captage du Font du Loup et le hameau de Charpentier est inscrit au programme pluriannuel de renouvellement (d'ici 10 ans),
- concernant les droits d'eau, la demande est en cours de traitement.

En vous souhaitant bonne réception de ces éléments,